

# AMAPlace : CONTRAT sel - 2020/2021

Partenariat avec Geoffrey Moireau (« L'héritier »), producteur de gros sel et de fleur de sel à Guérande (Vendée)

Entre l'adhérent d'AMAPLACE :	Et le producteur :
NOM : .....	<a href="#">Geoffrey MOIREAU</a>
Prénom : .....	<a href="#">Paludier Indépendant</a>
(ci après dénommé-e « l'amapien-ne »)	<a href="#">Producteur de Gros Sel et Fleur de Sel</a>
	38, Faubourg Saint Armel
	44350 GUERANDE
	(ci après dénommé « le paludier »)

Ce contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat du sel produit par Geoffrey Moireau. Ce contrat est organisé par l'association « AMAPLACE » (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne Locale et Autonome et pour une Culture Eco-Responsable), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

## 1. La production de sel

Exploitation Salicole, L'Héritier vous propose une production artisanale et naturelle de gros sel et de fleur de sel récoltée et triée à la main.

## 2. Les engagements

**L'amapien-ne s'engage à :** respecter les engagements prévus dans le bulletin d'adhésion qu'il-elle a signé ainsi que dans la charte des AMAP

**Le paludier s'engage à :**

- livrer les commandes validées aux dates prévues.
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production.
- accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant la période d'engagement.
- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

## 3. Modalités de règlement

- Le règlement est par chèque à l'ordre de « Geoffrey Moireau ».
- Il sera remis à Florence Pilet 10 rue de la mare 91650 Breuillet ou lors d'une distribution (légumes, ...) au bungalow, au responsable du jour.

## 4. Jour, heure et lieu de distribution

**Dates de distribution :** un vendredi en novembre et un vendredi au printemps (date précisée ultérieurement)

**Horaires :** Vendredi entre 18H30-20H

**Lieu de distribution :** .... lieu de distribution de AMAPlace

PRODUCTEUR	REFERENTE AMAPLACE
<a href="#">Geoffrey Moireau</a> Facebook : "L'Héritier, Producteur de Gros sel et Fleur de Sel à Guérande" ou <a href="#">Facebook de L'Héritier</a>	Florence Pilet communication@amaplace.net

## COMMANDES pour les distributions de novembre 2020 et d'avril 2021 (à faire parvenir au plus tard Vendredi 2 octobre 2020)

	Type/poids - Prix unitaire	Commande de novembre		Commande du printemps	
		Quantité	Montant	Quantité	Montant
Gros sel nature	vrac* 1kg - 1,50 € vrac* 5kg - 6,00€				
Gros sel saveur méditerranéenne	Vrac *500g - 5,00 €				
Gros sel en court bouillon	vrac* 500g - 5,00€				
Fleur de sel (FDS) nature	Vrac * 125g- 2,50 € vrac* 250g- 4,00 € vrac* 500g- 6,50 € vrac* 1kg- 12,00 € Pot de 175g- 3,50 €				
Fleur de sel aromatisée – FSA	Type-poids- prix unitaire				

FSA herbes de provence	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Persillade	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Piment Espellette	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Piment cayenne	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Curry doux	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Agrumes (citron-orange)	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Curcuma-Gingembre	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Baies- Roses	Pot de 100g – 4,50€				
FSA Raifort - Galanga	Pot de 100g – 4,50€				
<b>* Attention : si vous commandez en vrac, venez avec vos contenants.</b>					

Pochette cadeau en lin	1,50€				
Pelle à sel	2,00€				

**Modalité de paiement :**

La commande sera payée par chèque libellé à l'ordre de: **Geoffrey Moireau** à remettre avec le contrat. Merci de reporter ci-dessous les informations concernant votre paiement :

Nom de la banque	Numéro du chèque	Montant du chèque

Fait à : ..... le : .....

Nom de l'amapien-ne :

Signature de l'amapien-ne :

Signature du paludier: